

**[projet]**

Objet : Les migrants en CAO à Châtelleraut et Naintré

**Madame la Préfète**  
Préfecture de la Vienne  
Place Aristide Briand  
86000 POITIERS

Châtelleraut le 14 janvier 2016

Madame la Préfète,

La Ligue des droits de l'Homme a rencontré les personnes migrantes en CAO à Châtelleraut et à Naintré pour leur apporter une réponse face à l'angoisse qui les étreint.

Il apparait que tout n'est pas mis en œuvre par la structure accueillante et les services de la préfecture pour donner à ces personnes en demande d'asile l'assurance que l'orientation qui est offerte les protégera d'un avenir dramatique et bouleversant au regard du respect des droits de l'Homme.

Ces personnes de nationalité soudanaise connaissent des approches discriminantes quant à l'évaluation de leurs histoires personnelles. Or elles viennent du Soudan, pays en guerre où l'Etat est incapable de garantir le droit à la vie et à protéger ses citoyens de traitements cruels, dégradants et inhumains.

Arrivés à Calais ou en route pour Calais, ces personnes se sont vues invitées à monter dans des bus pour demander l'asile avec la promesse liée à la déclaration du ministre de l'Intérieur, Monsieur Bernard Cazeneuve - aujourd'hui Premier Ministre de la France – qu'elles ne seront pas renvoyées dans les pays où elles ont laissé leurs empreintes digitales. A Calais, le directeur de l'OFPRA en personne a relayé la parole de l'Etat pour persuader les gens de quitter Calais. Concernant les jeunes hommes du campement de la Porte de la Chapelle, l'invitation à rejoindre les Centres d'Accueil et d'Orientation a procédé du même raisonnement.

Les CAO, structures inventées hors cadre légal, pour donner consistance à la parole d'Etat, ne doivent pas devenir des pièges pour ces personnes qui ont fait confiance aux représentants d'un Etat prétendant être un phare pour le monde en matière de démocratie. Structures extraordinaires, elles ne doivent pas devenir une manière de miroirs aux alouettes, ce qui serait dégradant pour ces personnes migrantes, mais aussi pour les citoyens de la Nation française.

Aujourd'hui, certains demandeurs d'asile ont obtenu le statut de réfugié. Nous nous en félicitons. D'autres ont essuyé un refus sur des critères qui ne tiennent pas compte des particularités culturelles du pays d'où viennent les migrants. D'autres voient avec angoisse leurs dossiers en cours de traitement. D'autres vont être bientôt convoqués par vos services et l'OFPRA et doutent de la sincérité du traitement auquel ils auront affaire.

La Ligue des droits de l'Homme vous demande expressément de prendre en considération la parole d'Etat de Monsieur Cazeneuve et de faire en sorte que les demandeurs d'asile de Châtellerault et Naintré dont l'odyssée est la même soient reconnus par vos services comme réfugiés, avec la considération due à l'individualité de chaque personne humaine, mais sans discriminations.

A l'échelle de l'Union Européenne et même du monde, la France a accordé et accorde peu le statut de réfugiés aux personnes en danger. Dans le contexte spécifique de l'invention des CAO, il serait de grande dignité pour notre pays, et pour le Grand Châtellerault en particulier, que les jeunes Soudanais, qu'ils viennent du Darfour ou d'autres régions de ce pays martyrisé ne soient pas expulsés en vertu de la procédure Dublin III.

Veillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre haute considération.

Le président de la section  
Philippe PINEAU  
Membre du Comité central de la LDH

 **LDH — Ligue des droits de l'Homme**  
Section de Châtellerault  
69 rue Creuzé - 86100 Châtellerault  
Tél. 06 88 32 01 49  
[ldhchatel@ldh-france.org](mailto:ldhchatel@ldh-france.org)